



Bonnes pratiques : Mise en œuvre de la formation tout au long de la vie : « la flexibilité de la formation pour acquérir de nouvelles compétences et des qualifications spécifiques :
la nouvelle offre de service de formation des Chambres des métiers et de l'artisanat françaises

Résumé de l'intervention de Monsieur Bernard STALTER, Président de la Chambre des Métiers d'Alsace
Conférence de Stuttgart sur l'artisanat et les petites entreprises, 16 et 17 avril 2007

Cette présentation va permettre d'exposer la rénovation de l'offre de service de formation qu'ont engagé les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) de France à travers un dispositif global de formation souhaité par le projet politique de la mandature 2005 – 2010.

Dans l'ensemble des pays européens, force est de constater que les entreprises à caractère artisanal, qui souhaitent accéder à la formation, sont confrontés aux mêmes contraintes de temps, de financement et de recherche d'une offre de formation adaptée.

L'enjeu est donc de se doter d'une offre de service répondant aux attentes des entreprises, des individus et des territoires et couvrant dans sa dynamique les champs de l'emploi et de la formation, de l'apprentissage à la gestion des ressources humaines.

Le projet de rénovation se structure autour de trois axes :

- **la réalisation d'une cartographie régionale de l'offre de service de formation des CMA**, s'appuyant sur la signature d'une convention avec l'APCM, la Chambre régionale (CRMA) et l'ensemble des CMA. L'action vise la mise en place dans chaque région, d'un système d'échange d'information permettant de renforcer la capacité du réseau à anticiper les besoins en formation des entreprises, des individus et des territoires ;
- **l'évolution des CMA vers un fonctionnement en dispositif global de formation.** Il s'agit de mettre en œuvre l'offre de service de formation la plus adaptée à la demande des entreprises afin que nos compagnies soient capables d'accueillir d'informer et d'orienter le public vers les réponses adéquates. L'objectif est d'être capable de construire des parcours individualisés pour au moins 30% des jeunes que nous accueillons ainsi que pour les adultes qui postulent à une formation continue ;
- **la création de 22 universités des métiers et de l'artisanat** avec en corollaire la restructuration de la filière de formation des CMA et le partenariat avec le CNAM, les IUT, les Universités et des Grandes écoles. Ces universités des métiers proposent, pour ceux qui s'y engagent, de leur organiser des parcours de formation individualisés leur permettant d'atteindre les certifications des niveaux de qualifications les plus élevés. Ces qualifications visant le domaine de la gestion de l'entreprise artisanale et les domaines professionnels ; ces dernières étant accessibles, soit en empruntant la filière des titres du secteur des métiers soit en empruntant la filière des diplômes de l'éducation nationale ;
- dans cette optique, le Brevet de maîtrise et sa spécificité en faveur de la direction des entreprises artisanales sera rénové et positionné au niveau III français. Il insistera tout à la fois sur la direction de l'entreprise artisanale, la maîtrise des fondamentaux psycho-pédagogiques pour l'exercice des responsabilités de RH et de tutorat ainsi que sur un volet de spécialités professionnelles reposant sur la pratique professionnelle.

A partir du 31 décembre 2009, l'œuvre de rénovation de l'offre de service de formation des chambres des métiers et de l'artisanat entrera dans sa phase de réalisation